

## Correction de l'évaluation

### Etude de cas 1 « S'engageait dans un parking »

Le point de choc est déterminant pour la responsabilité, le véhicule qui tourne est toujours responsable sauf si le point de choc se produit à l'arrière.

Dans notre cas, **la voiture A** est responsable est responsable à 100%.

Par contre si le point de choc n'est pas clairement indiqué ou peut être interprété comme un choc sur le côté du **camion B**, alors c'est le **véhicule B** qui serait responsable à 100% !!!